

N° 111

# SÉNAT

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1991-1992

---

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 26 novembre 1991.

## PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

*modifiant la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation  
et visant à permettre la représentation des élèves des lycées au conseil  
supérieur de l'éducation,*

TRANSMIS PAR

MME LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la commission des Affaires culturelles, sous réserve de la constitution éventuelle  
d'une commission spéciale dans les conditions prévues par le Règlement.)

---

*L'Assemblée nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi  
dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

Assemblée nationale (9<sup>e</sup> législ.) : 2248, 2372 et T.A. 542.

---

**Article unique.**

L'article 22 de la loi n° 89-486 du 10 juillet 1989 d'orientation sur l'éducation est ainsi modifié :

1° au troisième alinéa, après les mots : « des étudiants », sont insérés les mots : « , des élèves des lycées » ;

2° après le septième alinéa, il est inséré un alinéa ainsi rédigé :

« Les représentants des élèves des lycées sont élus par les représentants au niveau académique de leurs délégués. »

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 26 novembre 1991.*

*Le Président,*

**Signé : LAURENT FABIUS.**